



**CAHIER DES CHARGES
ÉTUDE PROSPECTIVE SUR L'EMPLOI CULTUREL
ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS
LE SECTEUR DES ARTS VISUELS EN
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Étude prospective commandée et coordonnée par l'association AC//RA - Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce document constitue le cahier des charges d'une étude quantitative et qualitative sur l'emploi culturel et la formation professionnelle dans le secteur des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes. Il présente les modalités de sa réalisation, de la sélection d'un prestataire chargé de l'étude ainsi que les détails de la mise en œuvre de sa mission.

PRÉAMBULE

AC//RA – Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes est une association régionale qui œuvre à la structuration du secteur des arts visuels dans la région, depuis sa création en 2013.

L'association porte 4 missions principales :

- Une mission de communication : l'association anime et développe un portail numérique dédié à l'actualité de l'art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes et fédère plus de 115 lieux d'art partenaires. Les professionnels auront accès en 2022 à un centre de ressources régional et à un forum de mutualisation.
- Une mission de structuration : depuis 2017, l'association accompagne le processus de structuration du secteur des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes à travers l'organisation du Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SO-DAVI) [Panorama 2017/2019] et des rencontres professionnelles.
- Une mission de formation professionnelle : à travers sa participation au Contrat d'Objectifs Emploi Formation (COEF) Culture, AC//RA cherche à renforcer la professionnalisation et la formation professionnelle des artistes et des lieux d'art.
- Une mission de sensibilisation des élus : l'association cherche à sensibiliser les collectivités territoriales et leurs élus aux spécificités des arts visuels et à l'intervention d'artistes-auteurs.

Le secteur des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes a lancé, dès 2017, un processus de structuration du secteur à travers l'organisation de deux journées profession-

nelles en juin 2017 puis le lancement du Schéma d’Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI) [Panorama] en 2018-2019¹ par l’association AC//RA - Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes. Le SODAVI, qui s’inscrivait dans un contexte national, a permis de réunir plus de 250 participants, de l’artiste-auteur jusqu’aux élus, en vue de rédiger un plan d’actions riche d’une trentaine de propositions². Parmi douze thématiques abordées, l’emploi culturel et la formation professionnelle des acteurs dans leur ensemble ont été des enjeux majeurs.

En 2019, suite à l’invitation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur des arts visuels a intégré le Comité technique du nouveau Contrat d’Objectifs Emploi Formation (COEF) Culture, représenté par l’association AC//RA - Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes. En 2020-21, un nouveau plan d’actions, centré autour de l’emploi culturel et de la formation professionnelle, a été rédigé avec le soutien d’un panel d’acteurs représentatifs du secteur.

À de nombreuses reprises, au sein du SODAVI [Panorama] et du COEF Culture, les acteurs ont émis le souhait de produire une étude qualitative et quantitative sur l’emploi culturel et la formation professionnelle pour les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes. L’absence de données sur le poids du secteur des arts visuels dans la région apparaissant préjudiciable pour les acteurs.

C’est dans cette perspective que s’inscrit aujourd’hui la réalisation de cette étude prospective. La rédaction de ce cahier des charges doit marquer la première étape de cette vaste étude, qui constituera une première à l’échelle régionale – si ce n’est à l’échelle nationale – pour le secteur des arts visuels.

CAHIER DES CHARGES

I. CHAMP COUVERT PAR L’ÉTUDE

Afin d’orienter l’étude, le cahier des charges présente succinctement le poids économique et social du secteur des arts visuels, qui regroupe de nombreuses techniques allant de la peinture au numérique, en passant par la photographie, la vidéo et le film, la sculpture ou encore le design et le design graphique.

À l’échelle nationale, les arts visuels constituent l’un des secteurs majeurs de la culture avec 8,4 milliards d’euros générés³ en 2019, avec une croissance de 7% par rapport à 2018.

Le secteur représente l’un des premiers effectifs des secteurs culturels avec près de 104 000 emplois directs, selon les chiffres du Ministère de la Culture, avec une évo-

¹ Les conclusions du SODAVI sont consultables sur le site internet d’AC//RA : <https://www.ac-ra.eu/ressources/sodavi-panorama-2018-2020/>

² Le Plan d’actions est consultable ici : http://panorama2017.fr/wp-content/uploads/2020/11/Panorama_Vers_un_plan_dactions.pdf

³ Chiffres issus de l’étude « Le poids économique direct de la culture en 2019 » publiée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du Ministère de la Culture

lution de près de 30% entre 2009 et 2018⁴. Ces chiffres font état de la situation du secteur des arts visuels avant la crise du COVID-19.

Il n'existe, malheureusement, aucune étude en Auvergne-Rhône-Alpes portant sur l'emploi culturel dans les arts visuels. Ce constat peut être élargi à l'échelle nationale - si l'on excepte les chiffres cités précédemment issus des études du Ministère de la Culture pour l'ensemble de la culture. Cette absence peut être mise en perspective avec les nombreuses études ou les observatoires portés par les autres secteurs culturels, en particulier le spectacle vivant.

Périmètre de l'étude

L'étude s'intéressera spécifiquement aux lieux d'art employeurs présents sur le territoire régional. Le secteur des arts visuels ne possédant pas de convention collective ni de branche professionnelle propres, le recensement des codes NAF des lieux d'art du territoire n'apparaît pas judicieux.

L'étude s'appuiera en premier lieu sur une base de données regroupant près de deux cents lieux d'art, ayant des statuts juridiques divers (association loi 1901, fondation privées, régie directe, etc.), qu'il conviendra d'enrichir. Une attention particulière sera également accordée aux lieux professionnels fonctionnant uniquement sur du bénévolat. Les pratiques amateurs sont, en revanche, exclues de cette étude.

II. ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LE SECTEUR

Les enjeux précis de cette étude devront être pensés et validés par le Comité de pilotage qui sera réuni en amont du lancement de l'étude.

Toutefois, les groupes de travail organisés dans le cadre du SODAVI [Panorama] et du COEF Culture ont d'ores et déjà permis d'identifier trois enjeux majeurs :

- La difficile pérennisation des emplois culturels sur le territoire :

Les différents témoignages collectés lors du SODAVI ont tous pointé la grande souffrance du tissu associatif culturel, sur le territoire régional, quant à la question de l'emploi culturel. Les petites et moyennes structures ont des équipes réduites, souvent précaires, qui ne leur permettent pas d'assurer le bon fonctionnement du lieu tout en portant de nouveaux projets et en recherchant de nouvelles formes de financement.

De même, de nombreux projets d'initiative privée cherchent à se professionnaliser. Or, la difficile pérennisation des postes impose, souvent, de faire des va-et-vient entre le bénévolat et la professionnalisation.

La pérennisation de l'emploi culturel en Auvergne-Rhône-Alpes apparaît comme l'une des principales préoccupations des lieux d'art, en vue de permettre un accom-

⁴ Idem

pagement fort des artistes-auteurs sur le long terme et par conséquent l'existence d'une scène artistique régionale forte.

- L'extrême polyvalence des métiers culturels

Du fait des équipes réduites au sein des lieux d'art du territoire, les dirigeants et les salariés ont pointé l'extrême polyvalence de leurs métiers.

La majorité des lieux d'art ne comptent qu'un seul voire deux ETP, qui doivent assurer le fonctionnement général du lieu, l'exécution des missions de production, diffusion et de transmission, sans compter la recherche de nouvelles formes de financement comme le mécénat privé. Toutes ces missions nécessitent des compétences spécifiques et du temps or, comme nous l'avons indiqué précédemment, les effectifs actuels ne permettent pas de pouvoir s'y consacrer à plein temps. La polyvalence des salariés est donc primordiale.

- Le besoin en formation continue des dirigeants et des salariés :

Les acteurs des arts visuels ont manifesté à plusieurs reprises la difficulté de se former au sein des lieux d'art de la région.

Et ce pour plusieurs raisons : un manque d'information sur la formation professionnelle, une offre de formations spécifiques aux arts visuels très limitée sur le territoire régional, la difficulté pour les salariés de se libérer un ou plusieurs jours pour suivre une formation en-dehors de la région et ce du fait d'effectifs réduits au sein des lieux d'art, etc.

La formation professionnelle des salariés et des dirigeants est pourtant un élément essentiel dans la professionnalisation et la structuration du secteur des arts visuels, sur des problématiques allant de la gestion des ressources humaines à la médiation culturelle. Il apparaît désormais essentiel d'arriver à structurer et pérenniser un parcours de formation en Auvergne-Rhône-Alpes à destination des dirigeants et des salariés.

III. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE

Cette étude prospective se divisera en deux parties : la première autour d'un état des lieux, la seconde présentera un diagnostic et des préconisations en vue d'un plan d'actions. L'étude comportera plusieurs objectifs, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif :

Objectif 1 : Bénéficier d'une meilleure connaissance de l'emploi culturel dans le secteur des arts visuels

L'absence d'étude régionale (ou nationale) spécifique sur l'emploi culturel dans les arts visuels est préjudiciable pour le secteur, notamment dans le cadre de sa structuration à l'échelle régionale. Dès lors, le lancement de cette étude répond aux objectifs suivants :

1-1 : Réaliser un recensement des lieux d'art professionnels en Auvergne-Rhône-Alpes, à partir de la base de données fournie et en menant un travail de prospection, afin d'aboutir à une cartographie permettant de mieux appréhender la répartition du réseau sur le territoire régional. Outre la localisation géographique, la cartographie prendra en compte plusieurs critères qui seront à définir avec le prestataire (milieu rural/milieu urbain ; typologies des lieux ; etc.)

1-2 : Collecter des données pour mieux appréhender la réalité de l'emploi culturel au sein des lieux d'art employeurs :

- Nombre d'ETP
- Type de contrats (CDI, CDD, contrats aidés, alternance, etc.) utilisés au sein des lieux d'art et leur proportion
- Proportion du bénévolat au sein de ces lieux d'art
- Parcours professionnels des salariés
- OPCO auquel adhère la structure
- Convention collective de la structure
- Modèles économiques des lieux d'art
- Missions assurées par les salariés/bénévoles
- Diagnostic des besoins RH au sein des lieux d'art, en identifiant les solutions et les perspectives RH pour les petits et moyens lieux d'art
- Répartition femme/homme au sein des équipes dirigeantes et salariées
- Répartition par groupes d'âges des équipes dirigeantes et salariées
- etc.

1-3 : Valoriser les compétences et accompagner les dirigeants dans la professionnalisation des lieux d'art :

- Recenser et valoriser les compétences mobilisées par les dirigeants et les salariés au sein des lieux d'art
- Recenser les compétences qui doivent être développées et renforcées au sein des lieux d'art
- Établir une ébauche de grille de l'emploi culturel en arts visuels qui mettrait en avant les compétences et les connaissances requises, les types de profils recherchés, etc.

Objectif 2 : Établir un état des lieux des besoins en matière de formation professionnelle pour les dirigeants et les salariés

Ce deuxième objectif vise à travailler sur la formation professionnelle continue au sein des lieux d'art, problématique soulevée à de nombreuses reprises par les dirigeants et les salariés.

- Identifier les besoins de formation au sein des lieux d'art pour les dirigeants et les salariés
- Recenser les offres de formation proposées par les lieux d'art en Auvergne-Rhône-Alpes, notamment en vue de développer une offre collective de formations à l'échelle du territoire
- Réfléchir à un parcours de formation en Auvergne-Rhône-Alpes à destination des dirigeants et des salariés

IV. MISSIONS DU PRESTATAIRE :

Il est attendu du consultant :

- Qu'il définisse une méthodologie générale adaptée aux objectifs de l'étude et aux livrables attendus
- Qu'il définisse un calendrier prévisionnel de l'étude et le phasage des travaux (en intégrant les comités de pilotage et comités techniques)
- Qu'il procède au recensement des lieux d'art ciblés par l'étude :
 - Traitement de la base de données fournie par AC//RA
 - Recherche prospective pour compléter cette base de données, selon des critères qui seront validés en lien avec le comité de pilotage
 - Définition de la stratégie de collecte des données
- Qu'il procède à la collecte des données :
 - Données quantitatives (élaboration du questionnaire, mise en place de l'outil de collecte, élaboration des critères d'analyse, traitement des données)
 - Données qualitatives (élaboration d'une grille d'entretien et des critères d'analyse, identification des lieux d'art interrogés, réalisation des entretiens)
- Qu'il analyse les données quantitatives et qualitatives, en vue de la rédaction d'un rapport qui comprendra une première partie de traitement des données collectées (état des lieux du réseau, cartographie, données chiffrées issues des questionnaires, restitution des entretiens) et une seconde partie de diagnostic (analyse et conclusions) accompagné de préconisations chiffrées.
- Qu'il rédige une synthèse de l'étude
- Qu'il participe aux présentations des résultats : présenter les avancées et conclusions de l'étude lors des réunions avec le comité de pilotage et lors de temps collectifs de restitutions, qui seront organisés en 2023.

V. LIVRABLES DE L'ÉTUDE

- Des documents intermédiaires
 - Grilles de questionnaires envoyés aux acteurs du territoire ainsi que l'ensemble des réponses reçues
 - Grilles d'entretien avec les acteurs du territoire et retranscriptions de ces entretiens
 - Analyse ou compte rendu synthétique des entretiens individuels et des réunions collectives
 - Un rapport intermédiaire délivré à mi-parcours : plan détaillé, idées fortes, etc.
- Des supports de restitution visant :
 - l'animation de réunions collectives relevant de la conduite des travaux d'étude
 - la présentation de l'avancée des travaux aux instances de suivi
 - la présentation aux acteurs en vue de leur réappropriation des travaux
- Des documents finaux :
 - L'ensemble des données quantitatives et cartographiques, dans un format standard et interopérable
 - Un rapport final
 - Une synthèse
 - Un support de communication pour des restitutions publiques
- Un plan d'actions accompagné d'outils pour sa mise en application. Ce plan d'actions devra permettre de répondre aux objectifs cités précédemment en vue de renforcer l'emploi culturel dans les arts visuels et de favoriser la formation professionnelle des dirigeants et salariés.

Un contrat de cession sera établi avec le prestataire à l'issue de son mandat.

VI. INSTANCES DE PILOTAGE ET SUIVI DE L'ÉTUDE

Deux instances de suivi de l'étude seront mises en place :

- Le Comité de pilotage (COPIL) qui donnera les orientations et validera les étapes-clés (choix du prestataire, lancement des travaux, validation du rapport final, modalités de restitution, etc.).

Le COPIL pourra être composé des représentants suivants :

- Cyrille Noirjean, Président d'AC//RA - Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes
- Céline Fratczak, Responsable du service branches et compétences par intérim, DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
- Bastien Colas, Directeur adjoint délégué à la création et aux industries culturelles, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- Chrystelle Laurent-Rogowsky, Directrice de la culture et du patrimoine, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Sylvie Rivol, Déléguée régionale, Uniformation
- Emmanuel Chow-Chine, Délégué régional, AFDAS
- Sabine Danquigny, Directrice, Pôle emploi Scènes et Images

- Xavier Montagnon, Secrétaire général, CIPAC
- Julie Desmidt, Secrétaire générale, FRAAP
- Sophie Auger, Directrice, Le Creux de l'enfer - Centre d'art contemporain d'intérêt national
- Françoise Besson, Galeriste
- Marie L'Hours, Artiste, La Tôlerie
- Sophie Pouille, Directrice, Centre d'art contemporain de Lacoux (CACL)
- Aurélie Voltz, Directrice, Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne Métropole

Rôle et missions du comité de pilotage :

- Préparer et valider les grandes phases de l'étude (calendrier, périmètre, méthodologie)
- Choisir le prestataire qui sera chargé de l'étude
- Accompagner le prestataire dans les différentes phases de l'étude
- Valider les livrables du prestataire
- Aider à la diffusion de l'étude
- Participer aux réunions de restitution
- Préparer et animer les réunions publiques pour la formalisation de préconisations

- Le Comité technique (COTECH) est une émanation du comité de pilotage. Il coordonne et assure le suivi régulier des travaux. Il apporte son concours aux consultants (mise à disposition de données, expertise, etc.) et prépare les éléments pour le comité de pilotage. Par ailleurs, le cabinet retenu devra régulièrement présenter l'avancée de son travail devant le comité technique.

Le COTECH pourra être composé des représentants suivants :

- Cyrille Noirjean, Président d'AC//RA - Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes
- Céline Fratzczak, Responsable du service branches et compétences par intérim, DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
- Bastien Colas, Directeur du Pôle Création, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- Chrystelle Laurent-Rogowsky, Directrice de la culture et du patrimoine, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Sylvie Rivol, Déléguée régionale, Uniformation
- Emmanuel Chow-Chine, Délégué régional, AFDAS
- Sabine Danquigny, Directrice, Pôle emploi Scènes et Images
- Xavier Montagnon, Secrétaire général, CIPAC

- La coordination générale du projet est assurée par AC//RA - Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes :

- Portage administratif et financier
- Organisation des réunions du comité de pilotage
- Diffusion du cahier des charges
- Suivi de la diffusion du cahier des charges
- Rédaction de la convention avec le prestataire retenu
- Organisation des réunions de restitution

- Contractualisation et rémunération de la prestation graphique de l'étude
- Rédaction de la cession des droits d'auteurs avec le prestataire retenu
- Communication de l'étude
- Organisation des réunions pour la formalisation des préconisations

VII. PHASAGE DE L'APPEL À PROJETS

Juillet 2022 :

- Diffusion de l'appel à candidatures - **du 18 juillet au 30 septembre 2022**
- Constitution du Comité de pilotage et du Comité technique

Septembre 2022 :

- 30 septembre 2022 : Date limite de dépôt des candidatures
- 3 - 7 octobre 2022 : Préselection des candidatures par le comité de pilotage

Octobre 2022 :

- 17 - 21 octobre 2022 : auditions des prestataires par le comité de pilotage
- Fin octobre 2022 : sélection finale et annonce des résultats
- Première réunion de travail avec le prestataire (date à définir) : cadrage, méthodologie, calendrier, etc. Pour un démarrage des travaux dès que possible
- COPIL de lancement de l'étude et démarrage de la mission du prestataire
- Validation des outils de collecte de données
- Rédaction et validation du questionnaire et de la grille d'entretien
- Traitement de la base de données et recherche prospective
- Prise de contact avec les lieux d'art

Novembre 2022 - Janvier 2023 :

- Lancement, communication et envoi du questionnaire aux lieux d'art
- Collecte et traitement des premières données
- Relances
- Entretiens avec les lieux d'art

Février - mai 2023 :

- Compilation des données
- Retranscription des entretiens
- Traitement et analyse
- Premier diagnostic

Juin 2023 :

- Validation du contenu du rapport : sommaire, avant-propos, annexes
- Rédaction du rapport
- Retours du comité de pilotage
- Intégration des retours et modifications
- Finalisation du rapport

Juillet 2023 :

- Conclusions et premières préconisations
- Rédaction des conclusions et premières préconisations pour intégration au rapport
- Validation du rapport final

Septembre 2023 :

- Mise en forme et impression du rapport final
- Présentation publique de l'étude
- Diffusion du rapport en version numérique et imprimée

Les dates indiquées pourront être modifiées en fonction de l'évolution de l'étude et du contexte sanitaire.

VIII. MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRESTATAIRE

1. Modalités de candidature

L'offre du candidat sera restituée en 4 notes distinctes :

1/ Une note présentant l'identité de la structure :

- Raison sociale
- N° de SIRET
- Adresse
- Téléphone/mail/site internet
- Statut juridique
- Chiffres d'affaires des 3 dernières années
- Effectif global de la structure
- Nom et fonction du/de la représentant(e) légal(e)
- Nom et fonction de l'interlocuteur/trice pour l'étude
- Téléphone et mail de la personne contact

2/ Expérience de la structure et de l'équipe constituée comprenant :

- Domaines d'expertise de la structure et des intervenants
- Expériences professionnelles des intervenants
- Missions récentes de la structure et des intervenants
- Prestations similaires dans le domaine d'étude spécifié dans le cahier des charges
- Prestations similaires dans le même type de prestation
- Curriculum vitae des intervenants
- Informations complémentaires

3/ Une offre technique détaillée présentant la proposition d'intervention du prestataire :

- Une note d'intention de 5 000 signes maximum comprenant :
 - Une présentation de la proposition et des intentions du ou de la candidat(e)
 - Une présentation de la méthodologie
 - Un calendrier détaillé de la mission qui devra tenir compte du calendrier général de l'étude

4/ Une offre financière détaillée présentant :

- Un budget détaillé
- Le nombre de jours total
- Le coût total TTC (la structure porteuse n'étant pas assujettie à la TVA)

NB : L'offre financière ne pourra pas excéder **20 000€ TTC**

2. Critères de sélection du prestataire

Les candidatures seront étudiées par le comité de pilotage. Ce dernier aura également la charge des auditions des prestataires présélectionnés et du choix final.

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

CRITÈRES DE SÉLECTION		
N°	Nature	Points
1	Qualité de la proposition (contenu et forme)	15
2	Créativité et originalité dans les outils de collecte proposés	15
3	Organisation et pertinence de la méthodologie proposée en lien avec les besoins exprimés	20
4	Coût total de l'offre	20
5	Expériences et réalisation pertinentes liées à ce type de projet et connaissance des problématiques du secteur	30

Note : Pour le critère 4, portant sur le coût total de l'offre, l'offre la plus basse obtiendra la note maximale, les autres offres seront notées de manière dégressive.

Les candidatures seront étudiées et évaluées par le comité de pilotage sur la base des dossiers transmis. Le comité de pilotage utilisera la grille d'évaluation indiquée précédemment incluant différents critères pour établir son choix.

À l'issu de cette sélection et afin de désigner un lauréat, le comité de pilotage auditionnera les candidats présélectionnés du 3 au 7 octobre 2022. Les entretiens pourront se tenir en présentiel ou en distanciel.

Le comité de pilotage se donne la possibilité de ne retenir aucune des propositions reçues.

3. Calendrier de l'appel à candidatures

- 18 juillet 2022 : Ouverture des candidatures
- 30 septembre 2022 : Date limite de dépôt des candidatures
- 3 au 14 octobre 2022 : Présélection des candidatures par le comité de pilotage

- 17 - 21 octobre 2022 : Auditions par le comité de pilotage
- Fin octobre 2022 : Sélection finale et annonce des résultats
- Octobre 2022 : Première réunion de travail avec le prestataire retenu

Les dossiers devront être envoyés par voie numérique (de préférence dans un unique fichier en format PDF) et adressés à Cyrille Noirjean, Président d'AC//RA - Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes à etude.acra@gmail.com.

AC//RA s'engage à transmettre par courriel une confirmation de la réception de l'offre.

Tout dossier arrivant après l'échéance fixée sera considéré comme hors délai et ne sera pas traité.

IX. BUDGET DÉDIÉ À LA PRESTATION

Le budget dédié à la prestation s'élève au maximum à **20 000€ TTC**.

AC//RA prendra en charge :

- les frais de coordination
- Les frais de réunion
- Les frais liés à la communication
- Les frais liés à la mise en page graphique de l'étude finale et la diffusion du rapport d'étude
- Les frais liés aux restitutions publiques

Pour mener à bien cette étude, AC//RA bénéficie d'un soutien financier de l'État, représenté par la DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des Opérateurs de Compétences Uniformation et AFDAS.

AC//RA effectuera le règlement de la prestation en qualité de maître d'ouvrage, de la manière suivante :

- 30% à la commande
- 30% à la remise du rapport intermédiaire
- 40% à la remise du rapport final

X. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

1. Propriété matérielle

Les travaux réalisés par le prestataire en vertu du présent cahier des charges ou de tout contrat conclu en vertu de celui-ci, y compris tous les accessoires, deviendront la propriété non exclusive de l'association AC//RA - Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes qui pourra en disposer à son gré. Le prestataire s'engage à réserver la diffusion des résultats à l'association AC//RA.

Le titulaire garantit AC//RA contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle, à l'occasion de

l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit de reproduire.

2. Droits d'auteur

Le prestataire cède et transfère à AC//RA, qui accepte, tous les droits de représentation et de reproduction sur tous les documents réalisés en vertu du cahier des charges ou de tout contrat conclu en vertu de celui-ci.

Cette cession de droits d'auteur est consentie sur 70 ans et dans le monde entier sur les supports imprimés et numériques.

Toute considération pour la cession des droits d'auteur consentie en vertu de tout contrat découlant du présent cahier des charges est incluse dans la rémunération prévue.

3. Résiliation

AC//RA se réserve le droit de résilier tout contrat conclu en vertu du présent cahier des charges pour l'un des motifs suivants :

- Le prestataire fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent appel à candidatures
- Le prestataire cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de son insolvabilité.

4. Protection des renseignements personnels ou confidentiels

Le prestataire s'engage à assurer la confidentialité des renseignements obtenus. Ni lui, ni aucun de ses employés ne doit divulguer des données ou analyses réalisées dans le cadre du contrat conclu en vertu du présent appel d'offres ou généralement, qui que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat.

XI. CONTACT

Pour tout renseignement, contacter Antoine Brun, coordinateur d'AC//RA à

- Mail : etude.acra@gmail.com

- Téléphone : 07 86 71 53 27